

Chaumont, le

08 JUL. 2026

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 JUIN 2026 **COMPTE RENDU**

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Nicolas LACROIX, Président du GIP Haute-Marne, le lundi 29 juin 2026 à 15h00, dans les locaux du conseil départemental de la Haute-Marne et en présence de Mme Régine PAM, Préfète de la Haute-Marne, en tant que Commissaire du Gouvernement du GIP Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (5)

M. Nicolas LACROIX,	Président
M. Jean-Marc FEVRE,	Vice-Président
M. Jean-Philippe HORREARD,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat
M. Damien THIERIOT,	Conseiller départemental
M. Patrice TORRES,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne

Administrateurs excusés ayant donné pouvoir (3)

M. Etienne MARASI,	Représentant le conseil régional
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental
M. Alain MALINGREY,	Maire de Thonnance-les-Joinville

Participait à la réunion le Commissaire du Gouvernement (1)

Mme Régine PAM,	Préfète de la Haute-Marne
-----------------	---------------------------

Assistaient (11)

M. Olivier DARONDEAU,	Conseil régional – Chef de projet stratégique CIGEO
Mme Sandrine FRANTZ,	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Vincent HOTTO,	DDFiP de la Haute-Marne – Chef de Pôle
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne
M. Christophe LASSERTEUX,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron
Mme Nathalie LIMOSIN-GUEGEN,	EDF – Directrice Développement Economique Meuse Haute-Marne
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne
M. Thierry PUSSIEUX	CEA – Chef de Projet Valorisation
Mme Bélanda RODRIGUES,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne – Adjoint Pôle EP

Huit administrateurs sont présents ou représentés soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Les municipales du mois de mars ont renouvelé les 125 représentants des communes au sein du GIP. L'assemblée générale devra désigner les deux administrateurs représentant les communes au sein de ce conseil d'administration.

M. le Président remercie Jean-Marc FEVRE et Alain MALINGREY pour leur implication dans le fonctionnement des instances du groupement.

Par ailleurs, Marc POINSIGNON représentait EDF à titre consultatif au sein du conseil. Il a été appelé à d'autres fonctions. EDF est désormais représentée par Mme Nathalie LIMOSIN-GUEGEN.

Exceptionnellement, l'ordre du jour du conseil d'administration est limité à un seul sujet : la création de quatre logements à Joinville sous maîtrise d'ouvrage d'Hamaris.

Cependant, ce conseil se tient entre un comité exécutif particulièrement chargé et une assemblée exceptionnelle en termes de décisions d'engagement financier.

Globalement, cet après-midi, les engagements s'élèveront à 26,5 M€ sur 101 projets. L'essentiel en valeur est apporté par la confirmation du soutien aux programmes de constructions des hôpitaux de Langres, Chaumont et Bourbonne qui sera présentée en assemblée.

Décisions du conseil d'administration

Hamaris Joinville – création de 4 logements rue des Marmouzets à Joinville (26-07)

Le conseil d'administration décide d'accorder à Hamaris Joinville, une aide limitée à 400.411 € représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 1.001.029 € TTC. Cette opération est éligible à l'action 26-25 « contrats de centralité 2021-2026 » et à l'opération 4-1 du contrat de centralité 2021-2026.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation du comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

L'ordre du jour étant épuisé à 15h15, la séance est levée.

Le Président

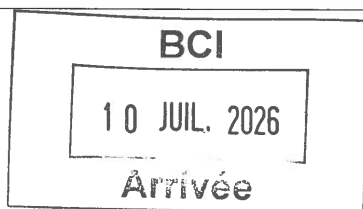
Nicolas LACROIX

PS : engagements et fonds de roulement

Au 2 juillet 2026 et sous réserve du contrôle économique et financier, le fonds de roulement s'élève à 92 M€ compte tenu du résultat prévisionnel 2026 (compte non tenu des versements de subventions qui pourraient être effectués d'ici le 31 décembre).

Le cumul des engagements en gestion restant à verser potentiellement sur 2026 s'élève à 64 M€ (hors les 20 M€ d'engagements programmés sur des exercices ultérieurs).

En conséquence, les fonds disponibles au 02 juillet s'élèvent à 28 M€ (contre 40 M€ début avril).



GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE**BCI****10 JUL. 2026****CONSEIL D'ADMINISTRATION
REUNION DU 29 JUIN 2026****Arrivée
N°26-07****OBJET : Hamaris Joinville – création de 4 logements rue des Marmouzets à Joinville**

Nombre de membres en exercice	8
Présents	5
Absent(s) ayant donné procuration	3
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le projet consiste en la création de 4 logements de type 2 à 3, dans un ensemble immobilier existant, en structure bois, aux n°20, 22 et 26 rue des Marmouzets à Joinville. L'ensemble des logements sera distribué par un hall et un escalier communs situés au n°22.

Le bâtiment du n°26 a fait l'objet récemment d'une rénovation de sa charpente, de sa couverture et de sa façade. Les charpentes et couvertures des bâtiments n°20 et 22 seront entièrement remplacées. Les planchers existants des 3 bâtiments seront entièrement déposés et reconstitués. Les menuiseries des n°20 et 22 seront remplacées. L'isolation intérieure des murs périphériques et de la charpente sera renforcée en matériaux biosourcés. Le chauffage et la production d'eau chaude de chaque logement seront assurés par une pompe à chaleur assurant également la ventilation.

L'édifice en pan de bois datant du XVI^e siècle est de grande qualité architecturale. L'immeuble appartient au Site Patrimonial remarquable de Joinville. Sa réhabilitation et sa restructuration participent à la mise en valeur des qualités architecturales et paysagères de cet espace protégé. Elles s'inscrivent également dans une revalorisation du centre-ville ancien de Joinville, engagée depuis plus de dix ans par les services de la ville. Proposer des logements nouvellement refaits au cœur de Joinville permet une lutte contre la désertification du centre ancien et contre l'étalement en périphérie de la ville.

Par délibération 26-01 du 12 mars 2026, le conseil d'administration a inscrit, dans le cadre du contrat de centralité 2021-2026, l'opération intitulée « Rénovation - démolition - construction de logements sociaux en centre-ville » avec une aide limitée à 680.000 € représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 1.700.000 € TTC. Cette opération est portée par Hamaris.

L'opération chiffrée s'élève à 1.008.547 € TTC dont 7.518 € d'assurances non éligibles. Selon les financements sollicités par ailleurs, le plan de financement pourrait être :

Financiers	Participation (€)	Taux
Hamaris Joinville	458.893	46 %
Etat	134.731	13 %
Région Grand Est	13.399	1 %
GIP Haute-Marne	400.411	40 %
TOTAL	1.001.028	100 %

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à Hamaris Joinville, une aide limitée à 400.411 € représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 1.001.029 € TTC. Cette opération est éligible à l'action 26-25 « contrats de centralité 2021-2026 » et à l'opération 4-1 du contrat de centralité 2021-2026.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation du comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR HUIT VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder à Hamaris Joinville, une aide limitée à 400.411 € représentant 40 % d'une assiette éligible arrêtée à 1.001.029 € TTC. Cette opération est éligible à l'action 26-25 « contrats de centralité 2021-2026 » et à l'opération 4-1 du contrat de centralité 2021-2026.

L'engagement proposé étant supérieur à la délégation du comité exécutif, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

La décision s'inscrit dans le cadre des missions 1 et 2 du GIP Haute-Marne.

RESULTAT DU VOTE : UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le	Chaumont, le 08 JUL. 2026 LE PRESIDENT 